



YMARE INFOS

JUIN 2019



COP 21 – LA COMMUNE S'ENGAGE

Nous vous invitons à nous communiquer votre adresse mail à contact@mairie-ymare.fr pour désormais recevoir l'information communale par internet.

En effet, dans le cadre de la COP 21, nous souhaitons continuer à réduire la consommation de papier et ainsi, d'ici 2020, **supprimer notre information communale papier.**

Vous retrouverez le bulletin municipal sur notre site internet. Des versions en format papier sont toujours disponibles aux points de distribution suivants : la mairie, la garderie scolaire, la bibliothèque, la boulangerie ainsi que le bar-tabac.

N'hésitez pas à mettre cet autocollant sur votre boîte aux lettres pour ne plus recevoir l'information en format papier.



ABEILLES, GUEPES ET INSECTES DANGEREUX

Les pompiers n'interviennent plus pour la destruction des nids de guêpes, frelons, bourdons, sauf en cas d'extrême danger et factureront l'intervention.

Les essaims d'abeilles eux sont récupérés par les apiculteurs, l'intervention est gratuite.

Procédure à suivre :

- Appelez la Mairie au 02.35.79.12.72
- Un agent municipal se rendra chez vous pour identifier les insectes et la localisation précise.
- La Mairie contactera l'entreprise privée avec laquelle elle a passé une convention. Un spécialiste interviendra à votre domicile sur rendez-vous.
- Sur présentation de la facture, la mairie prend en charge 50% de la dépense (vous munir d'un RIB) uniquement si vous avez appelé la Mairie pour l'intervention.



Rejoignez-nous
sur Facebook

[Mairie d'Ymare](#)



NUISANCES SONORES



Les travaux de bricolage, de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**



**Une erreur s'était glissée
dans le bulletin précédent**



La réglementation précise également que les habitants doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits (instruments de musique, chaînes hi-fi, outils de bricolage, animaux...)



LES ÉVÈNEMENTS 2019 A VENIR :

- 15 Juin : Fête du sport et Fête des écoles – Groupe scolaire
- 22 Juin : Feu de la Saint-Jean – Parc du Château
- 28 & 29 Juin : Collecte de papier finale – Parc du Château
- 13 Juillet : Fête Nationale – Parc du Château

Les jeunes nés en **Avril, Mai et Juin 2003** doivent se rendre en mairie ou sur le site internet [service public](#) avant le **30 Juin 2019**, munis de leur carte d'identité ainsi que du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.

Cette démarche qui peut être effectuée par le représentant légal permet :

- De s'inscrire aux examens et concours
- D'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense

Attention, restez vigilants : Merci de vérifier attentivement que les informations complétées sur le cerfa soient exactes.

FEU DE LA SAINT-JEAN SAMEDI 22 JUIN 19H30 - PARC DU CHATEAU

A l'occasion du Feu de la Saint-Jean, la municipalité vous invite à passer une soirée « Ymaroise » autour d'un barbecue festif.

19h30 : Apportez votre pique-nique, nous vous offrons : sangria, saucisses, merguez, dessert, pain, accompagnés d'un verre de vin ou d'un jus de fruit. Tables, chaises et barbecues seront installés à votre disposition

22h30 : Concert gratuit par l'association WYFFA

Vers 23h30 : Embrasement du feu, suivi d'un bal populaire animé par Pascal Bréart Animation

Afin de nous permettre d'organiser au mieux cette soirée, merci de retourner le coupon ci-dessous à contact@mairie-ymare.fr, OU, déposez-le dans la boîte aux lettres de la mairie avant le **17 juin.**

Coupon-réponse ~ Feu de la Saint-Jean

Nom – Prénom :

Adresse :

S'inscrit au barbecue de la Saint-Jean le 22 juin

Nombre d'adultes :

Enfants de moins de 10 ans :



Fête Nationale

Samedi 13 juillet

A partir de 21h :
Retraite aux flambeaux,
distribution de confettis et
de colliers lumineux

Vers 22h30 :
Verre de l'amitié et
brioche offerts par la
municipalité

Feu d'artifice
vers 23h

A 23h30 :
Bal populaire, animation
musicale par Pascal
Bréart Animation

BUVETTE SUR PLACE

WYFFA Prod et la mairie d'Ymare présentent

Ymare Live 2019

Le concert

22 Juin
22h30



Pour la fête de la Saint Jean de la ville d'Ymare derrière le chateau, des jeunes de talent vous présentent leurs interprétations de : M, Johnny, Queen, Higelin, Lady Gaga et plein d'autres surprises ...



Ymare

L'ASC Ymare Football, La FCPE et La Mairie d' *Ymare* s'associent pour le lancement de

« La grande collecte de Papier »

Gardez vos papiers, publicités, magazines, pour financer l'achat d'un **Lanceur à ballons** et pour l'association « **Main dans la main pour aider Sasha** » tout en agissant pour l'environnement

Collectes intermédiaires : Local Services Techniques

- Vendredi 26 Avril de 17h à 20h
- Samedi 27 Avril de 9h à 12h
- Vendredi 24 Mai de 17h à 20h
- Samedi 25 Mai de 9h à 12h

NOUS COMPTONS SUR VOUS

1

GARDEZ tous vos vieux
PAPIERS Jusqu'au 29 juin



2

DEPOSEZ votre
COLLECTE dans la benne.



Collecte Finale : Parc du château

- Vendredi 28 Juin de 17h à 20h
- Samedi 29 Juin de 9h à 12h

